



Envol d'une colonie de Chauves souris sur l'île Balouaté



Mangrove du parc



Végétation de Sesuvium porulacastrum juxtaposée à la végétation de mangrove démontrant la diversité de la végétation du parc

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RESERVES

DIRECTION GENERALE

06 BP 426 ABIDJAN 06

Tél: (225) 22 41 40 59

Abidjan – Cocody II Plateaux

DIRECTION DE ZONE SUD

Conserver et Promouvoir l'héritage écologique pour les générations futures.

- Parc national du Banco (Abidjan) : 3 474 ha
- Parc national d'Azagny (Grand-Lahou) : 19 850 ha
- Parc national des Îles Ehotilé (Adiaké) : 550 ha
- Réserve naturelle de Dahliafleur (Abidjan) : 155 ha



Une source d'eau potable dans le parc

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA SALUBRITÉ URBAINE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET
RESERVES



Parc National des Îles Ehotilé



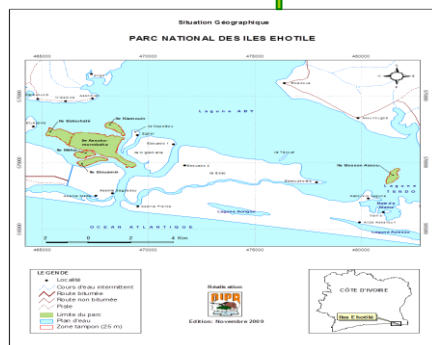
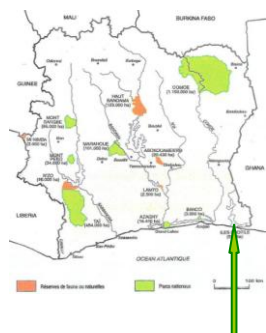
Pêcheurs devant l'une des six îles du parc

DIRECTION DE ZONE SUD

06 BP 426 ABIDJAN 06
Tél: (225) 22 41 40 59

Situation et historique

Situé au Sud-Est de la Côte d'Ivoire, le Parc National des Iles Ehotilé est un ensemble de six îles disséminées dans la lagune Aby, juste avant son ouverture sur la mer. Ce sont les îles ASSOCO-MONOBAHA, NIAMOUAN, BALOUATE, MEA, ELOUAME ET BOSSON-ASSOUM. Elles couvrent au total 550 hectares, non compris les bras de lagune qui les séparent. L'idée de classement des îles en parc national est venue des cadres Ehotilés, compte tenu des valeurs historiques et archéologiques des sites. Erigées par décret 74-179 du 25/04/74 en parc national, les Iles Ehotilé sont placées aujourd'hui sous la tutelle du ministère de l'Environnement et du Développement Durable



Parc National des Iles Ehotilé

Objectifs

- Conserver le milieu naturel, la biodiversité, les sites archéologiques et historiques ;
- Valoriser le potentiel écotouristique.

Atouts particuliers

- Accès facile depuis Abidjan, avec la possibilité de bénéficier de la fréquentation touristique de Grand-Bassam et d'Assinie ;
- Parc insulaire six (6) îles disséminées dans la lagune Aby ;
- Protection et conservation de sites archéologiques ayant des valeurs historiques et religieuses pour les populations riveraines (présence de canons datant du XVIIIème siècle, lieux de rituels, cimetière des rois) ;
- Site RAMSAR depuis octobre 2005 et inscription sur la liste indicative des sites du Patrimoine Mondial en 2006.



Entrée du sentier botanique

Difficultés de gestion

- Fortes pressions anthropiques sur les ressources naturelles ;
- Infrastructures de gestion fortement dégradées ;
- Absence de financements pour soutenir les projets générateurs de revenus compatibles avec la conservation du parc en faveur des populations riveraines.

Actions prioritaires

- Construction d'infrastructures d'accueil touristique et de surveillance ;
- Lutte anti-braconnage et renforcement de la surveillance ;
- Suivi de l'évolution du milieu naturel (flore et faune) dans le cadre d'un programme de recherche scientifique et de l'amélioration du produit touristique ;
- Extension du sentier botanique ;
- Balisage du plan d'eau ;
- Sensibilisation des populations ;
- Redynamisation des Associations Villageoises de Gestion des Ressources Naturelles (AVIGREN).